

Compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2021

Demande de subvention au Département dans le cadre du dispositif Pass Territoires pour l'opération " Mise à jour du diagnostic des réseaux et le schéma directeur d'alimentation en eau potable " (DE 2021 04)

Vu la délibération n°2020-50 du 15 décembre 2020 autorisant Madame le Maire à signer la convention ayant pour objet la mise à jour du diagnostic des réseaux et le schéma directeur en eau potable.

Vu le plan de financement suivant :

| Financeurs | HT | TTC |
|---|-----------|------------|
| Département Dispositif Pass Territoires - 30% | 6 960,00 | 8 352,00 |
| Agence Régionale de Santé - 50% | 11 600,00 | 13 920,00 |
| Autofinancement - 20 % | 4 640,00 | 5 568,00 |
| Total | 23 200,00 | 27 840,00 |

Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour demander une subvention pour cette étude au Département dans le cadre du dispositif Pass Territoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à

- Solliciter une subvention auprès du Département pour un montant de 6 960 euros soit 30 % du coût total de l'étude hors taxes
- Signer toutes les pièces nécessaires

Demande de subvention à l'Agence Régionale de Santé pour l'opération " Mise à jour du diagnostic des réseaux et le schéma directeur d'alimentation en eau potable " (DE 2021 05)

Vu la délibération n°2020-50 du 15 décembre 2020 autorisant Madame le Maire à signer la convention ayant pour objet la mise à jour du diagnostic des réseaux et le schéma directeur en eau potable.

Vu le plan de financement suivant :

| Financeurs | HT | TTC |
|---|-----------|------------|
| Département Dispositif Pass Territoires 30% | 6 960,00 | 8 352,00 |
| Agence Régionale de Santé 50% | 11 600,00 | 13 920,00 |
| Autofinancement - 20 % | 4 640,00 | 5 568,00 |
| Total | 23 200,00 | 27 840,00 |

Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour demander une subvention pour cette étude à l'Agence Régionale de Santé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à

- Solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour un montant de 11 600 euros soit 50 % du coût total de l'étude hors taxes.
- Signer toutes les pièces nécessaires